

1. Procès-verbal du conseil d'école de l'école François de Tessan

6 novembre 2020

Présents :

Enseignants : M^{me} Pichou, Mme Brissiaud

Mairie : Madame Juracek, Madame Maloisel,

M. Moulliac, Inspecteur de l'Education Nationale est excusé

Parents Présents : Mmes Moindrot, Rousseau

Parents excusés : Mesdames Raucroy, Cochu, Vlérick, Decolasse, Boursault, Escriva et Messieurs Guillet et Leyris.

Enseignants excusés : M. Ori, Mme Robin, Mme Délos, Mme Pourret, Mme Maitrehanche, M. Fortin, Mme Malézieux, Mme Sauvion

DDEN: Mme Humbert excusée

1. Approbation du procès verbal

Le procès-verbal du 18 juin à 18h30 est approuvé.

2. Modalités de fonctionnement du conseil d'école

Composition et rôle du conseil d'école

-Le conseil d'école est composé du directeur de l'école qui le préside, du maire ou de son représentant, d'un conseiller municipal délégué par le conseil municipal, des enseignants, des représentants de parents élus en nombre égal au nombre de classe de l'école, du délégué départemental de l'éducation nationale. L'Inspecteur de l'Education nationale y assiste de droit.

Les suppléants peuvent assister au conseil d'école (ce n'est pas obligatoire), sans prendre la parole, sauf quand il remplace un titulaire absent.

-Le conseil d'école vote le règlement de l'école, établit le projet d'organisation de la semaine scolaire, donne son avis sur le projet de l'école et sur son fonctionnement, adopte le projet d'école, est consulté pour l'utilisation des locaux en dehors du temps scolaire, est informé sur les choix pédagogiques effectués par l'équipe enseignante.

-Le président établit l'ordre du jour. Les points discutés sont ceux qui apparaissent à l'ordre du jour. Si certains membres souhaitent voir mis à l'ordre du jour des points qui ne sont pas abordés, ils doivent en amont le proposer au président.

Eligibilité des parents au conseil d'école :

Chaque parent d'élève(s), titulaire de l'autorité parentale, ayant un ou plusieurs enfants scolarisés, est éligible ou rééligible. L'éligibilité doit être appréciée à la date à laquelle la candidature est présentée. Le candidat doit à cette date remplir effectivement les conditions énoncées.

Constitution des listes

Les fédérations ou unions de parents d'élèves, les associations de parents d'élèves ainsi que des parents qui ne se sont pas constitués en association peuvent présenter des listes de candidats. On considère que le candidat dont le nom figure sur une liste a donné son accord.

Les listes de candidats peuvent ne pas être complètes mais elles doivent comporter au moins deux noms sinon elles sont irrecevables. Elles peuvent être constituées de parents issus de :

- ◇ Organisation nationale fédérant des associations locales.
- ◇ Association locale regroupant exclusivement des parents d'élèves.
- ◇ Plusieurs associations se réunissant pour constituer une liste commune de candidats.
- ◇ Les parents qui font acte de candidature sans être adhérents à une association.

Source :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Parents_eleves/91/7/Maquette_finale_Projet_guide_pratique_elections_parents_eleves_CE_CA_987917.pdf

Résultats des élections du 11 octobre 2019

Inscrits en 2019 : 294 Votants : 129 Blancs et nuls :41 Exprimés : 88

Inscrits en 2020 : 362 Votants : 146 Blancs et nuls :50 Exprimés : 96

Taux de participation 40,33% contre 43,88% l'an passé

Sont élus représentants titulaires dans l'ordre établi par la liste, Mesdames Cochu, Moindrot, Vlérick, Decolasse, Rousseau, Boursault, Escriva et Messieurs Guillet et Leyris. Sont représentantes suppléantes Mmes Raucroy, Burnel, Ngalieme.

3. Organisation pédagogique de l'école

Effectifs et répartition des classes

236 élèves étaient attendus à la rentrée. Finalement, seuls 223 se sont présentés (7 radiations). Nous avons eu 5 nouvelles inscriptions. Les effectifs sont à ce jour de 228 élèves. Ils sont répartis comme suit :

- 51 CP
- 44 CE1
- 45 CE2
- 43 CM1
- 46 CM2

CP1 : Mme Délos 25

CE1 : Mme Maitrehanche 25

CE2 Mme Brissiaud 25

CM1: M Ori 25

CM2 : M. Fortin 27

CP2 : Mme Pourret 26

CE1/CE2 Madame Malézieux : 25

CE2/CM1 (14/10) : Mme Pichou 24

CM1/CM2 (8/18) : Mme Sauvion 26

Total : 228 élèves

Moyenne de l'école : 25,33 élèves par classe

4. Vote et approbation du règlement intérieur de l'école

La directrice présente le règlement intérieur émanant des services de la Direction académique des services de l'Education Nationale qui est imposé aux écoles afin de constituer un texte de référence, identique pour tous. Cet outil permet une harmonisation des documents de référence au sein des écoles et renvoie aux textes réglementaires en vigueur afin qu'il puisse faire force de loi en cas de conflit. Il peut être précisé pour certains points, notamment les horaires.

Pour rappel, le téléphone est interdit dans les locaux de l'école. Si des élèves persistent à en apporter, ils doivent être éteints et rangés dans les cartables. Tout téléphone vu et entendu sera confisqué par l'enseignant et rendu en main propre aux parents de l'élève.

Par ailleurs, si des vols ont lieu dans une classe, il convient que l'enfant ou sa famille se mette en contact au plus vite avec l'enseignant de l'enfant de façon à ce que la situation soit traitée au plus vite.

Tout délai rend la résolution du problème fastidieuse.

5. Projet pédagogique

L'école envisage un travail autour du cinéma en intégrant le protocole « Ecole et cinéma ». Les films visionnés seraient :

- en cycle 2, « The kid », « La belle et la bête », « Une vie de chat »
- en cycle 3, « Chantons sous la pluie », « La belle et la bête », « Ma vie de courgette »

La réalisation du projet est soumise à validation par le protocole sanitaire.

Intervenants

Grâce à la volonté de la municipalité, l'école bénéficie encore cette année des interventions en musique et sport d'intervenants rémunérés par la mairie (dans le respect du protocole sanitaire).

Musique: Yonnel Diaz continue à intervenir dans notre école pour toutes les classes les mardi, jeudi et vendredi après-midi.

Sport:

Comme les années précédentes, nous avons 2 intervenants :

- M. Bouridah intervient les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin. Il prend en charge les classes de CE2, CE2/CM1, CM1/CM2, CM1, les CM2.

- M. Bourdeau, professeur de tennis. Traditionnellement à Tessan, il prend en charge les élèves de CP et de CE1.

- Une mise à disposition de clubs a été proposée par le golf de Boutigny (Du CE1 au CM2). Nous pouvons mettre en place un cycle golf au printemps, en accord avec l'école Bailly.

Piscine:

Les priorités nationales pour l'enseignement de la natation s'orientent vers un apprentissage en CE2 et en CM2. Cette année, après les soucis rencontrés l'an dernier, nous avons obtenu 4 créneaux répartis comme suit :

- **04/02 AU 08/04 de 09h00/09H40** (CE2 et CE2/CM1), le jeudi. Nous devons décaler les horaires de départ et d'école pour permettre au classe démarrant à 9h d'être dans l'eau à la bonne heure.
- **04/02 AU 08/04 de 14H50/15H30** (CM2)

- **15/04 AU 17/06 de 14h50/15h30 (CM1/CM2)**

Ces choix seront soumis à modifications en fonction des mesures sanitaires.

Bibliothèque : Les accueils ont lieu tous les jeudis après-midi selon un roulement organisé à l'avance, jusqu'au mois de juin. Durant la période de confinement, les personnels de la bibliothèque se déplaceront directement à l'école.

Aides spécifiques

Activités pédagogiques complémentaires

APC : L'aide personnalisée a lieu les lundis et mardis midi. Quelques modifications horaires pourront avoir lieu en cours d'année en fonction des obligations de service de chaque enseignant et en fonction du fonctionnement de la cantine. Ce sont des séances de 30 minutes. Pour la première période, tous les enseignants de l'école ont organisé la prise en charge des élèves de CE1 et CE2 qui avaient besoin d'aide pour avancer dans l'apprentissage de la lecture. Ce soutien a été massé afin de rattraper une partie du retard pris lors du confinement. Le travail essentiel est d'améliorer la fluence, soit la rapidité de lecture. Pour la prochaine période, plusieurs enseignants poursuivent cette tâche. Les enseignantes de CP travailleront quant à elle, en phonologie avec leurs élèves.

6. Bilan des activités manifestations et perspectives

- Kermesse : Pas de date et de manifestation envisagée pour l'instant.
- APE : l'association de parents d'élèves fait un don de 1100 euros à la coopérative scolaire. Nous les remercions sincèrement, d'autant que toutes les manifestations de l'année n'ont pu avoir lieu.
- Remerciements pour les parents qui ont participé aux coopératives de classe (1100 euros pour l'école)
- 9 novembre : sortie au musée de la grande guerre prévue reportée le 12 avril si possible
- Des sorties « Ecole et cinéma » sont prévues dans l'année. Leur déroulement dépendra de l'évolution de la situation sanitaire
- Spectacle de fin d'année : en lien avec « Ecole et cinéma » nous réaliserons, dans la mesure du possible, un spectacle à distance.

7. Organisation des temps périscolaires (Cantine et étude)

Utilisation des gourdes sur le temps de cantine :

L'attente n'est pas si longue car il y a un adulte pour 3 tables. En termes logistiques et sanitaires, ce n'est pas très indiqué.

Réponse de la commune : il n'y a aucune raison pour que les enfants ne boivent pas à leur soif.

Langage trop familier :

Réponse de la commune :

Le personnel adhère à une charte qui les oblige à avoir un langage adapté. Des formations sont envisagées pour les personnes qui travaillent ponctuellement.

Téléphone portable :

Réponse de la commune :

Les équipes municipales travaillent sur ce sujet avec les personnels communaux

Repas:

- Les parents demandent à ce qu'il y ait une adaptation des parts à la demande des enfants, et possibilité de reprendre d'un plat lorsque c'est possible. Ils se plaignent d'une baisse de la qualité des prestations.
- Problème quant aux plats végétariens.

Réponse de la commune :

- La commune en parlera aux agents.
- La loi impose un repas végétarien par semaine. Le prestataire doit se caler au repas traditionnel.

8. Travaux, bilan et perspectives

▪ Nous aimerions que les nouveaux ordinateurs soient en lien avec le réseau et les imprimantes. Leur utilisation, dans les conditions actuelles, engendre des dépenses en cartouches et des manipulations chronophages pour l'équipe.

- Par ailleurs, avec l'augmentation des effectifs, l'équipe désirerait obtenir une deuxième photocopieuse.

Un antivirus et filtre seraient également utiles.

- L'équipe enseignante aimerait avoir un retour sur les demandes de travaux effectués.
- L'absence de cases dans la classe de Mme Maitrehanche engendre un surpoids des cartables et une désorganisation du matériel individuel. En l'absence, il serait nécessaire de proposer des rangements d'un autre ordre.
- L'équipe se plaint de la gestion des commandes par le prestataire « Majuscule »
- Les socles de rangement des ordinateurs de Mme Pichou et Mme Sauvion sont à réparer ou à installer.
- Il y a toujours des odeurs dans la classe de Mme Délos malgré le bouchage des joints.

9. Bilan coopérative

CF tableau joint

Remerciements généraux – Reprise des chiffres donnés et solde actuel de 4827 euros au 31 aout.

Actuellement, le solde est de 2876,47 euros. Il est moins important que l'an dernier car nous n'avons pas eu les rentrées de la kermesse.

Par ailleurs, nous avons acheté des équipements numériques, des livres, du petit matériel (aménagement flexible) qui, mis bout à bout, ont considérablement fait baissé les réserves de la coopérative.

10. Hygiène et Sécurité

Incendie

Un premier exercice d'évacuation de type incendie a été effectué le 4 septembre en 4min58s. Il 'est globalement bien déroulé mais nous désirerions que la mairie matérialise le point de rassemblement par un panneau. Le déclenchement s'est déroulé de façon classique, permettant à la nouvelle équipe de réagir en confiance et sérénité.

Alerte attentat

- sera réalisé selon un protocole défini par la DSDEN

- Permet de mettre en évidence et de faire remonter au niveau académique les problèmes relevés. Cela permet aussi à l'école de réajuster certains points.

- les attentats récents nous amènent à renforcer notre vigilance. Nous demandons à tous, enseignants, parents, élèves d'être vigilants quant aux comportements anormaux qui pourraient être relevés dans et hors de l'école.

Protocole sanitaire

- L'adaptation du protocole aux dernières mesures gouvernementales ont été communiquées aux familles.

▪ Les masques sont désormais obligatoires au sein de l'école pour tous les élèves. Certaines dérogations sont accordées sur certificat médical en raison de **pathologies** spécifiques. Les parents concernés peuvent s'adresser à l'équipe enseignante.

- Le conseil régional devrait fournir des masques lavables à toutes les familles.

▪ En cas d'absence d'enseignant, non remplacé, les enfants sont répartis dans les autres classes en fonction d'une liste fixe et rédigée pour l'année. Cela permettra de définir précisément les contacts en cas de besoin.

▪ Le travail à distance est proposé pour tous les enfants concernés par le COVID uniquement. Il est transmis aux parents dès que possible. Il consiste en une feuille de route rapide. Les enseignants ne pourront matériellement pas fournir un travail de la même qualité que celui fournit lors du premier confinement car ils sont en classe et poursuivent leur activité classique.

11. Questions diverses :

Les parents dénoncent le manque de remplaçant lors de l'absence d'un enseignant. Pour information, les remplacements sont gérés au niveau de la DSDEN qui détient un nombre de postes dédiés au remplacement des absences. Ils gèrent les priorités au niveau départemental.

12. Date et horaires des prochains évènements

- date des prochains conseils d'école : 2 mars et 24 juin 2021

Clôture à 20h45